

**République Française**  
Département : HAUTES-PYRENEES  
Arrondissement : Bagnères-de-Bigorre  
Commune : **MONTEGUT**



## Procès verbal

Le vendredi 24 janvier 2025 à 18h, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel TAILLIEZ.

Secrétaire de la séance : Madame Denise ANTONIO

**Présents** : Monsieur Michel TAILLIEZ, Monsieur Christian PIQUE, Madame Denise ANTONIO, Monsieur Robert GERME, Madame Christina BELIN, Monsieur Gilles WILLAUME, Monsieur Cyril LANTOINETTE, Madame Laure ESCUDERO, Monsieur Jean Noël CAZE, Monsieur Mathieu ABBO.

### Triste nouvelle

#### Décès de Philippe GABAS - 54 ans

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès prématuré de notre collègue et ami, Philippe GABAS âgé de 54 ans.

Philippe, était une personne exceptionnelle, serviable, dynamique et toujours force de proposition dans nos projets communaux. Son humour et sa bienveillance rendaient notre travail ensemble à la fois agréable et inspirant.

Son départ laisse un vide immense au sein de notre conseil municipal et dans nos cœurs. Nous nous souviendrons de lui comme d'une personne profondément engagée et dévouée au bien-être de notre communauté.

Nous adressons nos pensées les plus sincères à sa famille en ces moments si difficiles.

Le Conseil Municipal de Montégut.

Après une minute de silence et de recueillement à la mémoire de notre collègue Philippe, l'ordre du jour à été repris.

- **Ordre du jour** : Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024.
- Demande de subventions "FAR" au Département pour les travaux 2025 :
  - \* 2ème phase et finition de la salle communale
  - \* Modernisation de la cour Mairie-Salle communale
  - \* Travaux sur le chemin de Champouret.
- Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget 2025 :
  - \* Remboursement de la caution à la locataire du logement T2 suite à son départ.
  - \* Règlement d'une facture à Manutan Collectivités : matériel informatique montant 983,88€
- Questions diverses.

### Délibérations du conseil :

#### Projets 2025 - Demandes de subventions. (N° DE\_001\_2025)

Monsieur le Maire rappelle les projets de travaux pour l'année 2025 :

- la phase 2 de la création d'une salle communale dans l'ancien préau
- la modernisation de la cour Mairie - Salle communale
- l'amélioration de la sécurité des usagers du Chemin de Champouret

Suite aux devis présentés, le conseil municipal engage le débat et décide, à l'unanimité des membres présents :

- **Concernant :**

- la phase 2 de la création d'une salle communale dans l'ancien préau :

Le montant global des devis est de 23.419 € Hors Taxes.

- la modernisation de la cour Mairie- Salle communale :

Le montant du devis retenu s'élève à 6.573 € Hors Taxes.

- l'amélioration de la sécurité des usagers du Chemin de Champouret :

Le montant du devis retenu s'élève à 3.830 € Hors Taxes

Soit un montant total de travaux de 33.822 € Hors Taxes

- de valider les travaux et les montants correspondants énoncés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès du Département des Hautes-Pyrénées (au titre du FAR) et de la Région Occitanie (au titre du FRI ou autre accompagnement financier) suivant l'éligibilité de chacune des opérations.

Délibération : adoptée

#### Dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2025. (N° DE\_002\_2025)

##### REGLEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'il est autorisé à l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote du budget primitif 2025.

Cette démarche est dans la prévision du règlement des factures, applicable à l'ensemble des chapitres d'investissement (16, 203, 21 et 23) pour un montant maximum de 51.000 € TTC.

Les crédits nécessaires sont les suivants :

- article 165 : Dépôts et cautionnement : 330,00 €

- article 2183 : matériel informatique : 1000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à ces ouvertures de crédits d'investissement sur l'exercice 2025 avant le vote du budget primitif 2025.

Délibération : adoptée

Fin de séance à 19h30.

Monsieur Michel TAILLIEZ  
Président de séance



Madame Denise ANTONIO  
Secrétaire de séance

